

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 661-6 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre afin d'ajouter des dispositions concernant la cuisson d'aliments dans les parcs.

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 6 juin 2022.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 7 juin 2022.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière adjointe,



Me Johanne Fournier, OMA